



**COMITÉ DE SUIVI N° 6
(Drummond - Pierre-De Saurel)**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ANNUELLE
DU 4 DECEMBRE 2024**

10 décembre 2025

Table des matières

Renseignements généraux	2
Sommaire des discussions	3
Présentation	4
1. Rappel – Questerre	4
2. Rèlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i>	4
3. Rappel – Territoire couvert par le comité	4
4. Entretien et surveillance	4
5. Mesures de sécurité	4
6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2008PG972	5
7. Activités du comité de suivi	6
8. Contact	7
Fin de la rencontre	8

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date : 4 décembre 2024	Durée : 30 minutes
Lieu : Rencontre virtuelle (<i>Microsoft Teams</i>)	
Personnes présentes <i>Membres du comité</i> ■ M^{me} Andrélyne Dufour, coordonnatrice à l'aménagement du territoire – MRC de Pierre-De Saurel ■ Tony Rodrigue, directeur général du centre d'aide aux entreprises de Drummond <i>Représentants de Questerre</i> ■ M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur) ■ M. Michael Binnion, président et chef de la direction ■ M. Ken Phillips, responsable de la surveillance ■ M. Rick Tityk, vice-président <i>Pilote groupe-conseil</i> ■ M. Jean-Simon Rioux Personnes absentes ■ M. David Bernard, directeur du bureau du Ndakina du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki ■ M. François Chalifour, directeur général – MRC Pierre-De-Saurel ■ M. Vincent Grandmont, Citoyen – municipalité de village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	
Ordre du jour de la rencontre 1. Rappel – Présentation de Questerre 2. Règlements du Québec et modifications à la <i>Loi sur les hydrocarbures</i> 3. Rappel – Territoire couvert par le comité 4. Entretien et surveillance 5. Mesures de sécurité 6. Historique des travaux réalisés sur la licence 2008PG972 7. Activités du comité 8. Contact Fin de la rencontre	

SOMMAIRE DES DISCUSSIONS

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux membres du comité, tout en rappelant que Questerre a l'obligation légale de rencontrer les membres du comité de suivi une fois par année et qu'elle s'en fait même un devoir, car elle souhaite échanger avec eux. Il indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de travail sur la licence au cours de l'année.

Après avoir souligné la présence des représentants de Questerre et de la firme Pilote groupe-conseil qui s'est vu confier de nouveau le mandat de superviser la logistique de la rencontre, il demande aux membres du comité qui participent à la rencontre de se présenter.

M. Boudeweel-Lefebvre invite ensuite M. Michael Binnion, président de Questerre, à prendre la parole.

Mot d'ouverture de M. Michael Binnion, président de Questerre

Michael Binnion, président de Questerre, a ouvert la rencontre annuelle du comité de suivi en accueillant les participants et en rappelant que Questerre travaille au Québec depuis plus de 25 ans. Il a souligné la transformation en cours de l'entreprise pour devenir un acteur clé dans le domaine des technologies propres, avec pour ambition de positionner le Québec comme un leader en technologies respectueuses de l'environnement.

L'entreprise concentre son expertise sur l'utilisation de technologies visant à réduire l'impact environnemental de la production et de la consommation de gaz naturel. Elle se distingue également par ses initiatives novatrices, notamment des projets pilotes sur le captage de carbone, le gaz propre et l'hydrogène.

M. Binnion poursuit en soulignant que, cette année, en raison des lois et règlements au Québec, les progrès sur le terrain ont été limités. Toutefois, M. Binnion a réaffirmé l'engagement et la transparence de Questerre, insistant sur l'importance de ces rencontres pour informer les parties prenantes des activités en cours.

Depuis plus de deux décennies, Questerre contribue au secteur énergétique québécois grâce à une connaissance approfondie du sous-sol québécois. L'entreprise poursuit également des projets de stockage de carbone au sein de pôles à faibles émissions, tant au Canada qu'aux États-Unis. Avec des droits exclusifs d'exploration de réservoirs de stockage sur plus d'un million d'acres au Québec (sous réserve de confirmation légale), Questerre envisage des phases futures intégrant le stockage de carbone et la production d'hydrogène propre pour créer un centre à faibles émissions.

M. Binnion a également mis en lumière les conséquences de la décision de retarder la production de gaz naturel au Québec. Ce retard entraîne selon lui non seulement des impacts économiques, mais contribue également à des émissions accrues de gaz à effet de serre, en raison des importantes importations de gaz. Il a fait valoir qu'une production locale, utilisant les meilleures technologies disponibles, serait une solution plus écologique.

Selon lui, le Québec dispose d'une opportunité unique pour devenir un chef de file mondial en technologies vertes. Les projets de Questerre, ont le potentiel à ses yeux de générer des retombées positives pour l'environnement, l'économie et la société québécoise.

Enfin, M. Binnion a exprimé sa gratitude envers les membres pour leur engagement bénévole et leur temps, les invitant à continuer de collaborer pour bâtir un avenir plus durable pour le Québec.

M. Boudeweel-Lefebvre remercie M. Binnion et aborde les points à l'ordre du jour de la rencontre.

Présentation

1. Rappel – Questerre

■ Description de l'entreprise

- Questerre est une entreprise de technologie et d'innovation énergétiques qui vise à développer des projets à faibles émissions.
- Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec au Canada, ainsi que dans le Royaume de Jordanie.

■ Mission

- Grâce aux nouvelles technologies et à l'innovation dans la production et l'utilisation responsables de l'énergie, Questerre vise à soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement.

■ Vision

- Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société.
- Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.
- Questerre tient à souligner un rapport révisé par des pairs (l'étude CIRAIG) confirmant que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses opérations potentielles seraient environ 75 % inférieures à celles des autres sources actuelles de gaz naturel au Québec. Cette avancée souligne notre potentiel de réaliser une première mondiale, renforçant le rôle du Québec en tant que leader dans la transition énergétique mondiale. Le rapport, commandé par l'Association québécoise de l'énergie, visait à évaluer et comparer les impacts environnementaux du cycle de vie de diverses chaînes d'approvisionnement en gaz naturel au Québec, incluant l'initiative *Clean Gas* de Questerre.

2. Règlements du Québec et modifications à la *Loi sur les hydrocarbures*

Après avoir rappelé l'article 28 de la *Loi sur les hydrocarbures* selon lequel « le titulaire d'une licence d'exploration constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet d'exploration », M. Boudeweel-Lefebvre souligne que Questerre souhaite informer les membres du comité sur les travaux réalisés durant l'année et répondre à leurs interrogations ainsi qu'à leurs préoccupations.

3. Rappel - Territoire couvert par le comité

■ Comité Drummond – Pierre-De Saurel → Licences d'exploration

- 2005PG795 (207,88 km²)
- 2005PG796 (223,90 km²)
- 2008PG972 (232,15 km²)
- 2008PG976 (234,87 km²)

■ Superficie totale → 898,80 km²

- Questerre possède et assure entièrement la maintenance des puits rattachés aux licences d'exploration couvertes par le comité de suivi.

- Questerre est l'opérateur désigné sur ces licences (c.-à-d. la seule compagnie pouvant entreprendre des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré un (1) puits sur la licence 2008PG972 (Saint-David).

4. Entretien et surveillance

- Surveillance hebdomadaire du puits sans qu'aucun problème n'ait été signalé.
- Au printemps, contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes sur le terrain où se trouve le puits. Pour ce faire, l'entreprise utilise un tracteur et une débroussailleuse et n'emploie aucun produit chimique.
- Le rapport d'inspection annuel de 2023 a été déposé sur le site web (section dédiée aux membres du comité). En janvier 2025, l'entreprise y ajoutera les nouveaux rapports d'inspection et avisera les membres du comité par courriel.
- Le gouvernement du Québec a foré quelques puits hydrogéographiques sur le site à des fins de contrôle des eaux souterraines. Questerre a supervisé les travaux effectués par le gouvernement et ses mandataires.

Mesures de sécurité

- Inspections hebdomadaires du site et du puits par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour du puits et blocs de béton.
- Vannes de la tête du puits enchaînées et cadenassées.
- Questerre a fourni au MEIE un dépôt de garantie approuvé pour son puits, et ce, conformément aux exigences du ministère.
- Jusqu'à nouvel ordre, le puits est suspendu et fermé temporairement avec l'approbation du MEIE.

5. Historique des travaux réalisés sur la licence 2008PG972

- 2008 → Aménagement d'un site de forage sur le territoire (superficie initiale de 20 000 m²; matelas de chêne déposés sur le sol de l'aire de travail).
- 2008 → Forage du puits A259 (puits vertical).
- 2009 → Complétion et évaluation.
- 2009 → Remise en état de 99,5 % de la superficie initiale du site.
- 2019 → Élimination de la pression détectée à la tête du puits A259 dans le cadre du programme d'inspection.
- 2020 → Suspension et fermeture temporaire du puits jusqu'à nouvel ordre.

Question / Commentaire

- **Mme Andrélyne Dufour** demande si, en cas de réouverture du puits, les membres du comité seront informés.
- **M. David Boudeweel-Lefebvre** rappelle que, en tant que membres du comité de suivi, ils seraient les premiers informés en cas de changement concernant le puits. Il souligne que le rôle de comité de suivi est d'assurer une communication claire avec le milieu. Il mentionne qu'en cas de modification, qu'elle soit mineure ou majeure, ou d'un événement lié au puits, les membres du comité seront systématiquement informés en priorité, afin qu'ils puissent relayer l'information localement.

6. Activités du comité de suivi

- Comité mis en place par Questerre en 2019, année de la première rencontre annuelle.
- Production de comptes rendus des rencontres et de rapports annuels en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.
- Ensemble de la documentation en lien avec les activités du comité disponible pour consultation dans la section publique du site web dédié (<https://comite-suivi-questerre.ca>).
- Publication de tous les autres documents d'intérêt public (annonces, avis de travaux, etc.) sur le site web dédié.
- Documents officiels sur les licences disponibles dans la section du site web réservée aux membres du comité.

7. Contact

M. Boudeweel-Lefebvre rappelle que Pilote groupe-conseil (PGC) assure aussi le lien entre le comité et la direction de l'entreprise entre les rencontres des comités de suivi. Les membres du comité qui souhaitent obtenir des précisions ou formuler des questions ou des demandes peuvent donc communiquer sans hésiter avec l'équipe de PGC à info@piloteconseil.com.

Question / Commentaire

- **M. Tony Rodrigue** se demande comment les membres du comité ont été choisis. Il souligne que son travail se concentre sur le financement et l'accompagnement des entreprises, et précise que, ses clients étant principalement des entreprises avec des projets de croissance, il ne reçoit pas beaucoup de retours de la population. Il ajoute que son rôle dans celui-ci n'est pas totalement clair.
- **M. David Boudeweel-Lefebvre** explique que les comités de suivi ont été mis en place pour permettre aux entreprises de faire rapport chaque année sur leurs travaux et la situation locale, en lien avec les zones géographiques d'intérêt, appelées terres. Il ajoute que l'objectif est d'avoir des représentants des communautés, tels que des élus municipaux, des membres de la MRC, des représentants des entreprises et des chambres de commerce, qui font partie de l'écosystème d'affaires et de la politique locale. Ces personnes ont un intérêt dans les projets de développement et peuvent, chaque année, participer aux comités en tant que représentants locaux. Il précise que la participation à ces comités n'est pas obligatoire.
- **M. Jean-Simon Rioux** ajoute que les catégories ont été définies par la réglementation, afin d'assurer une diversité des réalités et des points de vue complémentaires. Il clarifie que le poste de représentant du milieu économique était occupé par défaut par les chambres de commerce, mais que dans ce cas, la chambre de commerce qui a occupé ce rôle pendant plusieurs années, n'a plus d'intérêt à le faire. C'est pour cette raison que le prédécesseur de M. Tony Rodrigue a été contacté. M. Jean-Simon Rioux poursuit que l'idée n'est pas de choisir quelqu'un ayant un intérêt spécifique dans l'industrie du gaz, mais plutôt d'avoir un représentant de la communauté, reflétant la fibre économique et entrepreneuriale. Il souligne l'importance d'inclure une pluralité de points de vue, et que des citoyens, des représentants du milieu agricole et des municipalités, siègent aussi sur le comité pour le rendre encore plus représentatif.
- **M. Tony Rodrigue** vient confirmer qu'actuellement, aucun projet n'était en cours, le puits étant fermé. Il ajoute qu'il pourrait lancer un projet de concertation avec la population entrepreneuriale pour connaître ses opinions, mais rappelle qu'en l'absence de projet concret, ceci n'est pas nécessaire.
- **M. David Boudeweel-Lefebvre** confirme que si un projet devait voir le jour, le comité en serait informé, et d'autres actions seraient entreprises en conséquence.

Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les personnes présentes de leur participation et la rencontre prend fin.